



ARCHERS DE RIPAILLE ET DU CHABLAIS THONON-LES-BAINS



RUN ARCHERY TOUR 2017



**RUN ARCHERY DU CHABLAIS
THONON-LES-BAINS - 7 MAI**



10 avenue du Clos Rouge 74200 Thonon-les-Bains ☎ : 06 83 40 23 36
N° SIRET :
<http://www.archersderipaille.fr> courriel : president@archersderipaille.fr





ARCHERS DE RIPAILLE ET DU CHABLAIS THONON-LES-BAINS



Présentation des Archers de Ripaille et du Chablais

Le club des archers de ripaille et du chablais de Thonon-les-Bains a été créé en 1971 et compte aujourd'hui environ 80 licenciés compétiteurs et loisirs.

Les valeurs véhiculées par le club depuis sa création sont basées sur la pédagogie, l'entraînement et la culture sportive.

En effet, le club forme de jeunes archers, compte plusieurs équipes de compétition et a choisi de diversifier son offre d'activité en compétition en organisant une manche de Run-Archery.

Le Run-Archery

Pour notre club, il fallait trouver une manifestation à l'image de son état d'esprit : une épreuve sportive, dynamique et originale. En remettant sur la scène nationale cette activité, le club des Francs Archers de Nice espère ainsi répondre aux attentes du ministère des sports en matière de sport santé et d'accès à la pratique sportive pour le plus grand nombre.

Les archers de ripaille ont donc choisis d'organiser la deuxième manche du Run Archery tour 2017 (après Nice en avril, Veneux les sablons et Pessac suivront aux mois de septembre et octobre)

A l'aide de son sponsor MALTEM, Run Archery France construit petit à petit un visage nouveau à notre discipline et espère attirer de nouveaux publics au tir à l'arc.

Véritable biathlon du tir à l'arc, alternant la course à pieds et la précision du tir à l'arc, le Run-Archery apporte une façon ludique aux personnes souhaitant se mettre au sport et permet aussi aux plus motivés d'entrer dans une logique de performance en compétition.





ARCHERS DE RIPAILLE ET DU CHABLAIS THONON-LES-BAINS



Modalités d'inscription et Règlement du RUN ARCHERY de l'Esterel 2017

Administratif

Âge, licence et certificat :

- Les participants devront avoir 14 ans révolus le jour de la course (autorisation des deux parents obligatoire pour les mineurs, ci-jointe)
- Le participant non licencié à la FFTA doit présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds et du tir à l'arc en compétition au plus tard le jour de la course.

Inscriptions et tarifs :

- Règlement de la participation, en ligne lors de l'inscription sur le site avant le 02 mai 2017 : 15 euros
- Règlement à partir du 03 mai 2017 : 20 euros, sur place par chèque, ou espèces
- Respect du règlement (pénalités) : Tout manquement au règlement entrainera une disqualification sans remboursement des frais d'inscription
- Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.
- Nous vous demandons de nous transmettre toute référence de votre niveau de course à pied (temps au 5000m 10km, semi ou marathon, nb d'entraînement par semaine ou tout autre indice de votre niveau) cela nous permettra de déterminer l'ordre de passage de tous les participants.

Le programme

- Ouverture du greffe : 8h30
- L'échauffement tir à l'arc sera ouvert entre 9h00 et 10h00
- Le premier départ sera donné à 10h00 (un départ toutes les minutes)
- Pause déjeuner
- Début des finales individuelles 14h00
- Début des finales par équipe 15h30
- Résultats et récompenses 16h30





ARCHERS DE RIPAILLE ET DU CHABLAIS THONON-LES-BAINS



Réglementation

Les catégories :

Les participants seront inscrits individuellement selon les catégories suivantes :

- moins de 21 ans femme (15-20) : date de naissance du 01/01/1997 au 31/12/2003
- moins de 21 ans homme (15-20) : date de naissance du 01/01/1997 au 31/12/2003
- senior femme (21-49) : date de naissance du 01/01/1968 au 31/12/1996
- senior homme (21-49) : date de naissance du 01/01/1968 au 31/12/1996
- master femme (50 et +) : date de naissance avant le 31/12/1968
- master homme (50 et +) : date de naissance avant le 31/12/1968

Des équipes de 3 pourront être formées. L'inscription des équipes est libre chacun(e) peut s'inscrire avec qui il ou elle souhaite. Les équipes peuvent être mixtes ou non.

Les qualifications (matin)

- Le parcours sera composé de route et de chemins carrossables et fera 4400 m de longueur.
- Nous procéderons à un départ toutes les minutes ou toutes les 30 secondes en fonction du nombre d'inscrits.
- Le départ de la course sera donné à 10h00
- Le/la concurrent(e) court avec son arc
- Les arcs classiques et arcs droits sont autorisés mais pas les arcs à poulies
- Les arcs classiques peuvent être équipés d'un viseur, berger, repose flèches et clicker (pas de stabilisation de plus de 15cm)
- Le parcours des qualifications fait environ 3500m
- Les participants partent toutes les minutes selon un planning qui sera affiché au greffe. Ils se doivent de respecter les règles de sécurité et de bienséance afin de ne percuter personne avec leur arc
- Chaque flèche tirée hors zone impose un tour de pénalité. Il peut y en avoir trois au maximum pour chaque passage sur un poste. Le tour de pénalité fait environ 90m.
- Les boucles de pénalité se réalisent à la fin de chaque passage au poste de tir sur lequel le Run-Archer vient de tirer.
- La distance de tir sur les 3 postes sera de 12 mètres.
- Il y aura 5 cibles à bascules sur chaque poste et 2 cibles de secours (si bouchon) avec des zones correspondantes aux cibles à bascules.





ARCHERS DE RIPAILLE ET DU CHABLAIS THONON-LES-BAINS



Les finales individuelles (après midi) :

Lors des finales les participants effectueront trois boucles d'environ 500 mètres sur un parcours délimité par les sentiers, des plots, des rubalises.

- A l'issue des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} boucles, ils effectueront un passage au stand de tir, soit un total de trois passages au stand de tir.
- Chaque catégorie part séparément. Départ toutes les 3 secondes des finalistes dans l'ordre d'arrivée de la manche de qualifications. (le 1^{er} et 2^{ème} partent ensemble, le 3^{ème} et 4^{ème} partent 3 secondes après ect)
- Tous les concurrents se doivent de respecter les règles de sécurité et de bienséance afin de ne percuter personne avec leur arc.
- L'arrivée de la finale se situe à l'issue de la 3^{ème} boucle.
- Chaque cible manquée impose un tour de pénalité. Il peut y en avoir trois au maximum pour chaque passage au stand. Le tour de pénalité fait 10 à 15% de chaque tour.
- Les boucles de pénalité se réalisent à la fin de chaque passage au stand de tir.

Le relai (après midi) :

- Un relai sprint par équipe de 3 sera mise en place.
- Inscription sur place
- Les équipes peuvent être mixtes. Les concurrents de catégories d'âge différentes peuvent former une équipe. Si l'équipe comporte une ou plusieurs femmes, un bonus de temps leur sera attribué à raison de 20secondes par femme.
- Cette épreuve se fera sur 3x500m (500m par relayeur avec un passage au stand de tir sur cible de 16cm à 18m). Convivialité assurée.

Le tir :

- Chaque arc distribué sera conservé par l'archer afin de garder ses propres réglages
- Les archers donneront leurs flèches aux juges des 3 postes pour qu'ils puissent avant le départ de la course disposer les flèches sur les différents postes.
- Les flèches pour celles et ceux qui n'auront pas de matériel de tir à l'arc seront standardisés et identiques sur chaque poste.
- Les archers ayant leur propre matériel pourront, quant à eux, récupérer leurs flèches à l'entrée du pas de tir de manière visible.
- Le premier tir se fait debout, le deuxième se fait avec au moins un genou au sol, le troisième tir se fait debout (qualifications et finales)
- La cible est à 12m lors de la course qualificative et 18m lors des finales. Chaque participant tire 3 flèches sur 3 cibles à bascule de 16cm. A la fin du tir, en fonction du de cibles touchées, l'archer devra effectuer ou non un ou plusieurs tours de pénalité.

→ Si l'archer touche les 3 cibles, il peut repartir sans pénalité. Si l'archer manque 1 cible, il fera 1 tour de pénalité. Si l'archer manque 2 cibles, il fera 2 tours de pénalité. Si l'archer manque 3 cibles, il fera 3 tours de pénalité.
- Le/la concurrente quitte la zone de tir et se dirige vers la sortie. Il/elle y rencontrera un juge qui contrôlera le nombre de tours de pénalités à effectuer.





ARCHERS DE RIPAILLE ET DU CHABLAIS THONON-LES-BAINS



Les classements :

Classement individuel par catégorie.

Les 15 meilleures performances pour chaque catégorie participent à la finale A.

Les finale B et C seront mises en place pour les places 16 à 30 et de 31 à 45.

La finale A pour chaque catégorie ne pourra avoir lieu qu'à partir de 6 personnes.

Si moins de 6 personnes sont présentes l'organisateur se laisse la possibilité de Modifier le règlement des finales.

A l'issue de la phase finale, les 3 premiers à franchir la ligne d'arrivée définiront le podium final.

Classement par équipe

- Les 3 premières équipes seront récompensées
- Chaque équipe peut représenter une association, une ville, une société ou un groupe d'amis.

Les novices en tir à l'arc (location et formation) :

- Pas de souci si vous n'avez jamais touché à un arc de votre vie. Vous aurez la possibilité de vous faire prêter un arc et d'être formé par des compétiteurs des archers de ripaille.
- Vous aurez donc la possibilité de prendre la location et les cours d'initiation à votre passage au greffe.
- L'arc devient nominatif après les inscriptions.
- En cas de dégradation de l'arc, un remboursement forfaitaire de **60 euros** sera demandé.
- Le matériel est restitué sitôt après le passage de la ligne d'arrivée

Tenue et matériel :

- Important : l'archer doit avoir minimum 9 flèches pour pouvoir participer.
- Pour les concurrents apportant leur matériel, les arcs seront contrôlés lors de l'inscription au greffe.
- Il est évidemment fortement conseillé de s'équiper pour la course à pied (chaussures, vêtements)
- Il vous sera conseillé de prendre votre portable avec vous pour d'éventuels (mais peu probable) problèmes d'orientation et aussi d'éventuelles blessures sur le parcours.



10 avenue du Clos Rouge 74200 Thonon-les-Bains ☎ : 06 83 40 23 36

N° SIRET :

<http://www.archersderipaille.fr> courriel : president@archersderipaille.fr





ARCHERS DE RIPAILLE ET DU CHABLAIS THONON-LES-BAINS



Logistique et sécurité :

- Vestiaires sur place.
- Sécurité assurée par les bénévoles commissaires de courses présents aux différents carrefours et au niveau du pas de tir.

Restauration :

- Vous aurez la possibilité de vous restaurer : une buvette sera à disposition sur place.
- Celles et ceux qui ne souhaitent pas réserver de repas veuillez prévoir votre repas et vos compléments alimentaires.

Hébergement :

- Liste des hôtels en fonction du lieu de compétition

Droits à l'image :

Chaque concurrent autorise les archers de ripaille et du chablais, organisateurs de la manifestation, à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente manifestation sportive.

Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par les archers de ripaille ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, carte postale, exposition, publicité, projection publique, concours ou autre.

Les archers de ripaille s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies et vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Ils s'efforceront, dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Ils encourageront leurs partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Chaque concurrent reconnaît être entièrement investi de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Lieu : à venir



10 avenue du Clos Rouge 74200 Thonon-les-Bains ☎ : 06 83 40 23 36

N° SIRET :

<http://www.archersderipaille.fr> courriel : president@archersderipaille.fr





ARCHERS DE RIPAILLE ET DU CHABLAIS THONON-LES-BAINS



RUN ARCHERY TOUR 2017

17 SEPTEMBRE
VENEUX-LES-SABLONS

7 MAI
THONON-LES-BAINS

21 OCTOBRE
PESSAC

2 AVRIL
NICE

Run Archery FRANCE

Maltem Consulting Group

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
[HTTP://RUN-ARCHERY.ORG](http://run-archery.org)

RUN ARCHERY DU BORDELAIS À PESSAC : COMPÉTITION MIXTE VALIDES ET HANDIS

Contact : xavier Mouronvalle : xavier@mouronvalle.fr



10 avenue du Clos Rouge 74200 Thonon-les-Bains ☎ : 06 83 40 23 36
N° SIRET :
<http://www.archersderipaille.fr> courriel : president@archersderipaille.fr





ARCHERS DE RIPAILLE ET DU CHABLAIS THONON-LES-BAINS



Autorisation parentale

Archers de ripaille et du Chablais – Run Archery du Chablais

NOM :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal : Ville :

Numéro de téléphone portable :

E-mail :

Je, soussigné (Nom et Prénom du Père)

Je, soussigné (Nom et Prénom de la Mère)

Agissant en qualité de représentant légal de (Nom et Prénom du mineur)

Autorise mon fils, ma fille à participer aux activités des archers de la ripaille : Run-Archery édition 2017, le 7 mai 2017.

En cas d'accident survenu pendant les horaires de la manifestation et dans les lieux prévus à cet effet, j'accepte toute hospitalisation dans l'établissement de soins compétent le plus adapté et j'accepte qu'il soit pratiqué sur mon fils, ma fille, tout acte médical ou chirurgical d'urgence que nécessiterait son état.

La responsabilité de l'association "archers de ripaille et du chablais" ne peut être engagée pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par quelque personne que ce soit.

Par ailleurs, j'assure que mon fils - ma fille a passé une visite médicale de non contre-indication à la pratique du Tir à l'Arc et de la Course en compétition. (Document à présenter le jour du départ de la course).

Les parents doivent être présents durant la manifestation ou doivent fournir une procuration pour attester de la présence d'un autre accompagnant majeur.

Fait le :

A :

Les Représentants légaux

Signature



10 avenue du Clos Rouge 74200 Thonon-les-Bains ☎ : 06 83 40 23 36

N° SIRET :

<http://www.archersderipaille.fr> courriel : president@archersderipaille.fr

